Pays Diois aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

NEWSLETTER SERVICE ÉCONOMIE
AVRIL 2026 // NUMÉRO 11

QUOI DE NEUF DANS LE PAYS DIOIS ?

Groupement d'employeur-e-s sur le Diois ? On en parle ?

Un besoin saisonnier ou un temps partiel mais des difficultés pour recruter ? Et si la mutualisation était une solution ? Un Groupement d'Employeur-e-s permet aux entreprises de partager les compétences et les coûts, tout en offrant aux salariés un emploi plus stable et souvent à temps plein.

Afin d'aborder le sujet d'un potentiel groupement d'employeur-e-s sur le Diois, une rencontre entre entrepreneur-e-s aura lieu le **Mardi 21 Avril à 10h** au sein des locaux de la **Cave Jaillance** sur Die.

Au programme :

-Temps d'échanges et recensement des besoins de chacun : nombre de saisonniers, qualifications et durée/périodicité d'embauche. (=> Merci d'y réfléchir en amont)
-Ouverture sur les possibilités de mise en œuvre du projet

Pour des soucis d'organisation**, inscription obligatoire à : anne-claire.berard@paysdiois.fr**





Les ateliers de la "Pep" : Le temps, un levier stratégique pour les entrepreneur-e-s !

La pépinière (CCI Drôme) vous invite à leur atelier le **Jeudi 2 Avril 2026 de 12h30 à 14h à Rovaltain.**
"Vous êtes dirigeant·e et vos journées sont pleines. Les sollicitations s'enchaînent. Et malgré tout… l'essentiel avance trop lentement.
👉 Le problème n'est pas le manque de temps. C'est la façon dont il est investi.
En entrepreneuriat, le temps est une ressource stratégique. Mal piloté, il entretient l'urgence. Maîtrisé, il accélère la croissance.
👉 Où va réellement votre temps ?
👉 Travaille-t-il pour votre entreprise… ou contre elle ?"

Pour vous inscrire, cliquez ici ou contactez directement Laura GENEVET : l.genevet@drome.cci.fr

ZOOM SUR...

La facturation éléctronique, quesako ?

La facturation électronique, tout le monde en parle, mais êtes-vous concerné(e) ? Quelle est la deadline ? Voici quelques points clés pour vous préparer à cette réforme :

- **Quand ?**
 - Septembre 2026 : Vous devez pouvoir recevoir des factures électroniques
 - Septembre 2027 : Vous devez pouvoir émettre des factures électroniques
- **Comment ?**
 - Vous êtes obligé de passer par des plateformes agrées par l'état pour faire, émettre et recevoir vos factures : la liste se **trouve là** : https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees
- **Pour qui ?**
 - **Toutes les entreprises** sont concernées quelques soient leur taille (même les micros!)
- Un numéro national d'assistance à votre disposition pour répondre à toutes tes questions : **0 806 807 807**

Plus d'informations en **cliquant ici**, ou sur le site : https://www.economie.gouv.fr/

RAPPEL : **WEBINAIRE GRATUIT** sur le sujet **LE 3 AVRIL** de 12h à 13 h avec la CCI https://www.drome.cci.fr/



economie@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Cofinancé par l'Union européenne